

Pourquoi adhérer à l'UCAIFontainebleau :

- MISSION
- QUEL EST LE RÔLE D'UNE ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ?

MISSION :

L'association de commerçants a vocation à défendre les intérêts de ses membres, de négocier avec les partenaires locaux et de mettre en place des opérations pour promouvoir ses différentes activités. Une véritable opportunité pour les commerces indépendants qui peuvent ainsi développer leur notoriété, leur trafic en magasin et leur chiffre d'affaires.

QUEL EST LE RÔLE D'UNE ASSOCIATION DE COMMERÇANTS ? :

L'association de commerçants a pour objectif de mettre en place **une stratégie commune**, profitable à tous ses membres, permettant de **renforcer l'activité commerciale dans une zone géographique donnée**.

Elle n'a pas vocation à accroître le chiffre d'affaires individuel de ses adhérents ni à défendre leurs intérêts personnels. Elle intervient ainsi principalement à deux niveaux :

Elle génère du trafic et fidélise la clientèle grâce à la création d'outils marketing et la mise en place d'opérations de communication.

Elle peut ainsi :

- créer un système de cartes de fidélité ;
- mettre en place des animations commerciales ;
- adapter le mode de fonctionnement des commerces aux besoins de la clientèle (horaires d'ouverture notamment) ;
- moderniser les commerces ;
- élaborer une démarche qualité ;
- participer au débat public avec les pouvoirs publics (mairie, conseil général et régional, CCI, etc.).

Elle construit et gère l'environnement local des commerçants, notamment :

- en proposant des actions pour aménager le territoire (voies piétonnes, stationnement, plan de circulation, etc.) ;
- en participant à la protection de l'environnement ;
- en renforçant les mesures de sécurité.

Pour un commerce indépendant, adhérer à une telle association peut présenter des avantages multiples :

- améliorer sa compétitivité ;
- augmenter son offre commerciale ;
- proposer de nouveaux services aux clients ;
- accroître son chiffre d'affaires grâce, par exemple, à l'utilisation de chèques cadeaux mis en place au sein de l'association ;
- participer à des groupes de travail pour animer et développer la zone de chalandise ;
- être davantage informé des opérations événementielles mises en place dans le centre-ville, dans une zone industrielle, etc. ;
- prendre connaissance des différentes études réalisées par des structures comme la CCI, notamment en ce qui concerne la gestion des soldes, de la période de Noël, etc. ;
- représenter sa ville et participer à des salons nationaux ou internationaux.